

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026 SLOW

ID : 033-213304470-20260325-005_006_2026-AI

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de COUSTRAS

Commune de

SAINT MEDARD DE GUIZIERES



Réf. : 081-2026

République Française

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE
SIGNATURE AU 5ème ADJOINT**

Madame Marie-Danièle ROBERTEAU

Réf. 005-006-2026

Le Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° 021-2026 du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner des délégations de fonctions et de signature aux adjoints au Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Marie-Danièle ROBERTEAU, 5^{ème} Adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

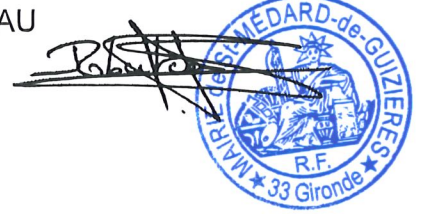
- L'action sociale et les relations avec les institutions pour la mise en œuvre des politiques sociales.
- Transport à la demande, mobilité.
- Gestion de la boutique du CCAS
- Gestion de la salle Sémillon et Âges et Vie
- Gestion et fonctionnement de la bibliothèque, en relation avec le 1^{er} adjoint

- Repas des anciens et colis, en **partenariat avec les bénévoles** :
 - Pour le repas – choix du traiteur et du spectacle / mise en place de la salle et de la décoration des tables



Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le 27/03/2026 SLOW
ID : 033-213304470-20260325-005_006_2026-AI



- Pour les colis – composition du colis (choix des produits) / organisation de la distribution (**bénévoles et élus**)
 - Courrier d'invitation au repas ou colis (cf Laure DESVERGNE)
 - Gestion du fichier pour le repas des anciens et gestion des inscriptions et des tables (cf Laure DESVERGNE)
- Goûter de Noël des enfants :
- Achat des « Père Noël » et galettes
 - Choix du spectacle (cf Camille VALENTE DE MATOS)
- Gestion de La boutique du CCAS :
- Réception – tri et rangement des dépôts
 - Organisation des bourses aux vêtements mensuelles :
 - Détermination des dates, réalisation des affiches (flyers et distribution),
 - Communication sur le site de la Mairie, le compte Facebook et le panneau lumineux (cf Camille VALENTE DE MATOS)
 - Communication sur les sites marchands tels Bric à brac ou vide-grenier.org (cf Kelly MOTHE)
 - Communication sur le journal communal – Sud Ouest – le Résistant - fournir le texte pour le Résistant au moins 15 jours avant et pour l'Echo Guiziérois, si possible les dates au trimestre (cf Jérôme ROBERTEAU)
 - Prévoir le planning des permanences en coordination avec les bénévoles
 - Prévoir les achats nécessaires au bon déroulement du stockage et des ventes (boîtes de stockage, etc...)
 - Lorsque que les invendus sont mis dans le dépôt du Relais, si le dépôt est plein, appeler la société pour qu'ils viennent vider
 - Organiser les grandes braderies de printemps et d'automne ainsi que celle du 14 juillet en sollicitant le service technique pour les besoins (cf Didier Landry)
 - Gérer la communication : affiches – flyers – banderoles (cf Camille VALENTE DE MATOS)
 - Gérer les fonds
 - Gérer la cabine à lire
 - Prendre des photos régulièrement afin de prévoir des articles dans les journaux locaux

Article 2 :

Cette délégation entrainera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

La signature de Madame Marie-Danièle ROBERTEAU, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

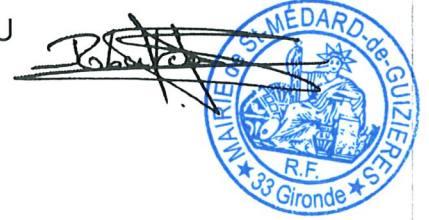
Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026 S'LO

ID : 033-213304470-20260325-005_006_2026-AI

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Article 3 :

Le Maire de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Sous-Préfet de Libourne,
Monsieur le Trésorier de Coutras.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Médard de Guizières, le 25 mars 2026

Notifié à
Mme Marie-Danièle ROBERTEAU
Le 25 Mars 2026
Signature

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

